

DOSSIER DE PRESSE

POUR MIEUX VIVRE CHEZ VOUS, PASSEZ AU SALON



salon
des services
à la personne
et de l'emploi
à domicile

27 | NOVEMBRE 2018
28 | PARIS • PORTE DE VERSAILLES



Une 12^{ème} édition placée sous
le thème « InnovationS et Emplois »

Cliquez-ici pour obtenir
votre accréditation

www.salon-services-personne.com



#SalonSAP



Sous le Haut Patronage
de **Edouard Philippe**,
Premier Ministre



Sous le Haut Patronage
de **Agnès Buzyn**,
Ministre des Solidarités
et de la Santé



Sous le Haut Patronage
de **Bruno Le Maire**,
Ministre de l'Économie
et des Finances



Sous le Haut Patronage
de **Muriel Pénicaud**,
Ministre du Travail



Sous le Haut Patronage
de **Sophie Cluzel**,
Secrétaire d'État auprès
du Premier Ministre
chargée des Personnes
Handicapées

Contact presse > Caroline Fichera • caroline@presse-enpersonne-expo.com • 01 47 61 49 33

SOMMAIRE

I. Comprendre les services à la personne	
- 26 activités « services à la personne »	P 02
- Un secteur qui répond aux besoins de tous les Français	P 02
- Comment obtenir de l'aide chez soi ?	P 03
- Un secteur qui se développe sous l'impulsion de ses acteurs	P 05
- Un des rares secteurs qui continue à embaucher massivement	P 06
II. Une 12^{ème} édition placée sous le thème « InnovationS et emploiS »	P 07
III. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon grand public	
- La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »	P 08
- Le Village de l'Emploi à domicile	P 08
- Le Village des Associations de Services à Domicile	P 09
- Le Village Bien vivre sa retraite	P 09
- Le Village de l'Aide aux aidants	P 10
- Le Village des Résidences Autonomie	p 10
IV. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon professionnel	
- Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures	P 11
- Un parcours dédié pour les candidats à la franchise	P 12
V. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon pour l'emploi	
- Le Village Emploi & Recrutement	P 13
- Le Village de l'Emploi à domicile	P 14
- Le Village des Associations de Services à Domicile	P 14
VI. Les 4 temps forts du salon	P 15
VII. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2018 en bref	P 16
VIII. Les partenaires du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2018	P 17
IX. L'organisateur	P 19

Les visites officielles (confirmées au 15 novembre 2018) :

- **Pascale Fontenel-Personne**, Députée de la Sarthe, Ambassadrice de la réforme des retraites.
- **Afaf Gabelotaud**, Adjointe à la Maire de Paris, chargée des politiques de l'emploi
- **Monique Iborra**, Députée de la Haute-Garonne et Vice-présidente de la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée Nationale.
- **Christophe Itier**, Haut-commissaire à l'Economie sociale et solidaire.
- **Dominique Libault**, Président du Haut conseil du financement de la protection sociale - pilote de la concertation grand âge et autonomie
- **Marie-Anne Montchamp**, Présidente de la CNSA.

2 événements aux synergies fortes, un rendez-vous national



salon
des services
à la personne
et de l'emploi
à domicile

Le Salon des services à
la personne et de
l'emploi à domicile



Silver Economy Expo

Le Salon professionnel des
services et technologies pour
les seniors

I. Comprendre les services à la personne

■ ■ ■ 26 activités « services à la personne »

Depuis le décret n°2016-750 du 6 juin 2016, parut suite à la promulgation de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, on compte 26 activités :

- les services nécessitant un agrément pour exercer,
- les services nécessitant une autorisation pour exercer (pour le mode prestataire uniquement),
- les services simplement soumis à la déclaration pour exercer, cette dernière étant également obligatoire en cas d'agrément ou d'autorisation.

La déclaration permet aux familles de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

L'agrément est délivré par l'Etat et indispensable pour exercer certaines activités auprès de publics fragiles (enfants de moins de 3 ans, personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques).

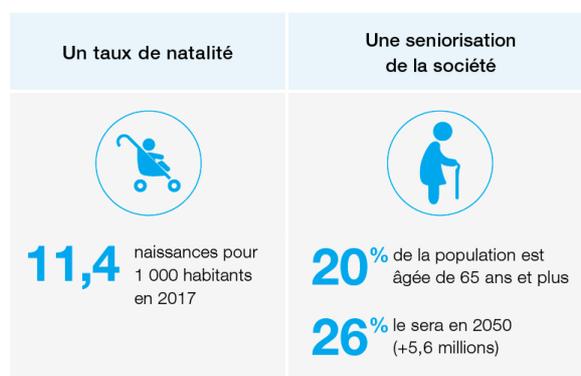
L'autorisation est nécessaire depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour les activités exercées auprès des personnes âgées et des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques **en mode prestataire**. Les conseils départementaux sont chargés de la délivrer.

■ ■ ■ Un secteur qui répond aux besoins de tous les Français

Les services à la personne sont essentiels pour la société française puisqu'ils permettent de faire face aux attentes croissantes des familles : près de 3 millions de Français bénéficient de services à la personne en 2014¹, principalement des services aux personnes âgées, de la garde d'enfants et des travaux ménagers.

- **Taux de natalité et vieillissement de la population : 2 facteurs de développement du secteur.**

Le secteur est propulsé par deux moteurs démographiques² :



¹ Source : [Direction Générale des Entreprises \(DGE\)](https://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-services-personne) en 2014, Dares, base de données Nova (https://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-services-personne)

² Source : Insee et Ined

- **Pour les seniors, une nécessité plus qu'un besoin :**

Selon la Dares, en 2016, 49%³ des heures prestées par des organismes prestataires concernaient l'assistance aux personnes âgées.

Ces services sont considérés comme une nécessité par 74%⁴ d'entre eux.

Dans 50%⁴ des cas, l'événement déclencheur de l'intervention d'une structure d'aide à domicile est d'ordre médical : problème de santé, sortie d'hospitalisation ou chute.

La France compte 1,26 million de personnes dépendantes⁵. La perte d'autonomie est la principale inquiétude de 51% des français⁶. Le cas échéant, ils sont 87 % à déclarer préférer rester chez eux plutôt que de rejoindre une maison de retraite⁷.

- **Les aidants : une aide le plus souvent familiale qui peut avoir besoin de recourir à une aide professionnelle**

On estime à 8,3⁸ millions le nombre de personnes de 16 ans ou plus qui aident régulièrement un ou plusieurs membres de leur entourage, à leur domicile, pour des raisons de santé ou de handicap :

- 4,3 millions⁸ auprès de personnes de plus de 60 ans
- 4 millions⁸ auprès de personnes de moins de 60 ans.

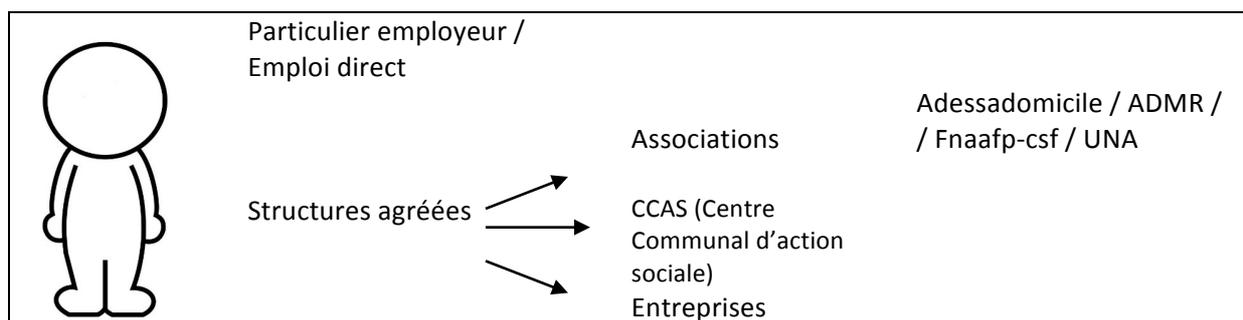
44% sont des conjoints(e)s, 13% sont des parents, 21% sont des enfants qui aident leur(s) parent(s), enfin 21% sont des voisins, amis et autres proches⁹.

L'aidant familial aide seul ou en complément de l'intervention d'un professionnel de l'aide à domicile.

Il peut, sous conditions, se faire salarier par la personne qu'il aide. L'aidant familial peut bénéficier de formations et demander la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'il le souhaite.

■■■ Comment obtenir de l'aide chez soi ?

- **Les différents modes pour recourir aux services à la personne**



³ Source : Dares Résultats – Les services à la personne en 2016 – Avril 2018

⁴ Source : Baromètre UNA/Senior Strategic - Avril 2014

⁵ Source : Les chiffres clés de l'aide autonomie 2017, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - DGFIP 2016, DREES - enquête Aide sociale 2015 (Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA))

⁶ Source : Baromètre Santé 360, Grand âge, dépendance et accompagnement du vieillissement, Odoxa, Juillet 2017

⁷ Source : 4^e baromètre Santé 360 Odoxa pour [Orange Healthcare](#) (la division santé d'Orange) et la [MNH](#) (Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des Professionnels de la Santé et du Social) – Mars 2016

⁸ Source : Anesm – Le soutien des aidants non professionnels – Juillet 2014

⁹ Source : CNSA Rapport 2011

- **Une demande sensible à la fiscalité**

Création du CESU (Chèque Emploi Service Universel), allègement des charges sociales pour les particuliers-employeurs, taux de TVA réduit de 5,5%, ces mesures mises en place dans le cadre du plan « Borloo » en 2006, ont dynamisé la demande et le secteur.

Cependant, depuis 2010, une succession de mesures visant à réduire les dépenses publiques (plafonnement des réductions d'impôts, hausse des taux de TVA...) sont très probablement à l'origine de la diminution du nombre d'heures déclarées (-7,93%¹⁰ de 2010 à 2016) avec pour probable conséquence le recours plus important au travail au noir ou gris.

L'emploi déclaré est en effet extrêmement sensible au coût du travail dans le secteur. Dernier exemple en date : Au premier trimestre 2018, la masse salariale nette de l'emploi à domicile diminue de 0,3% après deux trimestres de stabilité. Ce recul s'explique par la diminution du volume horaire déclaré (-0,9%) liée notamment au repli du nombre d'employeurs (-0,7%), le volume horaire moyen par employeur étant quant à lui en légère baisse (-0,2%)¹¹.

- **Le prélèvement à la source dans les services à la personne**

Pour les particuliers employeurs

En cas d'emploi d'un salarié à domicile ou d'un assistant maternel, **rien ne change pour l'employeur en 2019**. Au cours de l'année 2019, **les centres PAJEMPLOI et CESU proposeront une offre de services complète (l'option « tout-en-un »)**, qui permettra aussi de gérer à partir de 2020 le prélèvement à la source. Le particulier employeur pourra, avec l'accord du salarié, confier au centre l'intégralité du processus de rémunération du salarié et bénéficier immédiatement de certaines prestations sociales auxquelles il peut prétendre (notamment le complément de libre choix de mode de garde (CMG) pour les parents de jeunes enfants).

L'employeur continuera à déclarer auprès du centre CESU ou PAJEMPLOI le nombre d'heures réalisées par son salarié au cours du mois ainsi que le salaire net (de cotisations sociales) qu'il souhaite lui verser. A partir des taux reçus de l'administration fiscale, **le centre CESU ou PAJEMPLOI calculera directement le montant à prélever sur le salaire et assurera, dans le cadre de l'offre « tout-en-un » le versement du salaire au salarié.**

L'employeur sera prélevé en une seule fois du montant du salaire net versé et des cotisations et contributions sociales dues, déduction faite des prestations sociales auquel il peut prétendre. Le centre CESU ou PAJEMPLOI assurera le reversement des cotisations sociales à l'URSSAF et du prélèvement à ¹²la source à la DGFIP.

Pour les salariés

Pour les salariés à domicile qui ne seront pas soumis au prélèvement à la source, un acompte sera prélevé de septembre à décembre 2019. Cet acompte sera calculé sur la base des revenus 2018 déclarés au printemps 2019. Cette solution permettra de préserver l'environnement administratif de ces personnes et d'éviter le double-prélèvement en 2020. L'impôt sera régularisé en 2020 une fois que la totalité des revenus 2019 sera connue. Des mesures d'étalement spécifiques seront prévues.

Si les particuliers ont recours à une entreprise mandataire ou prestataire

Le report s'applique en cas de recours à une entreprise ou association mandataire, le particulier restant l'employeur. En revanche, il ne s'applique pas en cas de recours à une entreprise prestataire,

¹⁰ Source : Les services à la personne en 2016/2015/2014/2013/2012/2011/2010 – Darès Résultats – Traitement : Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile.

¹¹ Source : Acoess Stat n° 271 - Juillet 2018 - Les particuliers employeurs au premier trimestre 2018

¹² Source : <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source/collecteur-particulier-employeur>

l'entreprise étant alors l'employeur du salarié à domicile et se chargeant d'opérer le prélèvement à la source.

Pour les contribuables bénéficiant, en 2018, d'un crédit d'impôt « service à la personne¹³ » Ils recevront un acompte de 60 % en janvier 2019. L'absence de retenue à la source sur le salaire versé en 2019 par les particuliers employeurs n'a aucun impact sur leurs crédits d'impôts.

■ ■ ■ Un secteur qui se développe sous l'impulsion de ses acteurs

■ 3,4 millions de particuliers-employeurs en France

3,4 millions de Français ont recours à l'emploi à domicile : 2,32 millions en tant qu'employeurs à domicile et 1,08 million comme employeurs d'assistantes maternelles¹⁴. Ensemble, ils salarient 895 800 intervenants et rémunèrent 482 millions d'heures.¹⁵

Bien qu'en baisse sur les dernières années, l'emploi direct par le particulier-employeur reste le mode prédominant puisqu'il représente 56% des heures rémunérées en 2016.

■ Le nombre d'organismes agréés a explosé depuis 2006

5 500 en 2006¹⁶

+ 558 % en 11 ans

36 195 organismes en 2017¹⁷

Les organismes se répartissent entre entreprises privées, associations et secteur public¹⁸ :

- 21 060 entreprises

- 5540 associations

- 1 290 organismes publics (CCAS/centres communaux d'action sociale).

Ils emploient près de 421 000 salariés et représentent 380 millions d'heures rémunérées : 206 millions le sont par les associations, 36 millions par les organismes publics, 138 millions par les entreprises privées¹⁹. Si les heures d'intervention à domicile des entreprises privées continuent d'augmenter (+8,5 % en 2016), l'activité des autres organismes prestataires – associations et organismes publics – continue de ralentir (-1,4 % en 2016)²⁰.

De plus en plus de prestataires de services innovent en déployant une approche par « bouquets de service » pour accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes. Ceci permet de répondre globalement au projet de vie du bénéficiaire et de coordonner l'intervention des différents acteurs du maintien à domicile (professionnels et aidants).

¹³ Frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile

¹⁴ Source : Acof Stat N°259 - Décembre 2017 (données pour 2016)

¹⁵ Source : Les services à la personne en 2016 – Dares Résultats – Avril 2018 (au 2^{ème} trimestre 2016).

¹⁶ Source : DGE et nOva

¹⁷ Source : DGE/Nova – au 1^{er} janvier 2017

¹⁸ Source : DGE (<https://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne/organismes>)

¹⁹ Source : Dares Résultats – Les services à la personne en 2016 – Avril 2018

²⁰ Source : Dares Résultats – Les services à la personne en 2016 – Avril 2018

■ ■ ■ Un des rares secteurs qui continue à embaucher massivement

Avec un effectif global de professionnels estimé à 1,22 million de personnes²¹, les services à la personne représentent **près de 4,6 % de la population active en 2016**²².

Ce secteur est également **l'un des seuls encore créateurs d'emplois en France** :

- projection de 350 000 créations nettes d'emplois sur la période 2012-2022²³
- de nouveaux postes d'aide à domicile²⁴ seront créés sur la même période (soit une hausse de 2,6% en moyenne chaque année).

Employant à 90 % des femmes, les services à la personne salarient également **plus de seniors que la moyenne nationale (24% des salariés du secteur ont plus de 55 ans vs 11% pour l'ensemble des salariés)**²⁵.

Ces emplois sont bien sûr non délocalisables.

Les services à la personne doivent toutefois relever trois défis :

- Valoriser le secteur et ses métiers
- Recruter des intervenants notamment plus jeunes (moyenne d'âge actuelle : 46 ans²⁶)
- Former les salariés

²¹ Source : Darès Résultats - Les services à la personne en 2016 - Avril 2018. Le nombre d'intervenants employés par des particuliers, directement ou par l'intermédiaire d'un organisme mandataire s'établit à 895 800 (-2,1% vs 2015). Les organismes prestataires emploient 420 900 intervenants (salarisés ou non-salarisés). Par ailleurs, le cumul des effectifs salariés des particuliers employeurs et des effectifs intervenants des organismes prestataires peut comporter des doublons. C'est le cas lorsqu'un intervenant est employé simultanément par un organisme prestataire et un particulier. C'est en retirant l'ensemble de ces doubles comptes (estimé à environ 96 000 salariés) que l'effectif global est estimé à 1,22 million de personnes au 2ème trimestre 2015.

²² Source : Insee – Tableau de l'économie française – Edition 2018. (En 2016, la population active au sens du Bureau international du travail (BIT) est estimée à 29,6 millions de personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine. Elle regroupe 26,6 millions d'actifs ayant un emploi).

²³ Source : Les métiers en 2022 – France Stratégie – Darès – Avril 2015 (pour les métiers d'aides à domicile, aides-soignants et infirmiers)

²⁴ Source : Les métiers en 2022 – France Stratégie – Darès – Avril 2015

²⁵ Source : Insee Première « Les services à la personne, davantage sollicités dans les zones rurales et âgées » - Juillet 2013

²⁶ Source : DGE, Les services à la personne en France, Edition 2012

II. Une 12^{ème} édition placée sous le thème « InnovationS et emploiS »

Parce que le secteur est créateur de valeur ajoutée, d'une multitude d'innovations et d'emplois sous différentes formes (directs ou non), cette 12^{ème} édition est placée sous le thème « InnovationS et emploiS ».

Les visiteurs découvrent les innovations destinées à simplifier leur quotidien, auprès de 24 start-up²⁷. Les demandeurs d'emploi et intervenants à domicile en recherche de poste profitent d'un parcours *#VersUnMétier des services à la personne*, spécialement conçu pour eux par Pôle emploi. Ce parcours en 5 étapes leur permet de découvrir les métiers, les compétences requises et les formations, d'organiser leur recherche d'emploi grâce aux outils, notamment digitaux, mis à leur disposition et de rencontrer des recruteurs.

²⁷ Au total, sur le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile et sur Silver Economy Expo. Liste des start-up sur demande.

III. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon grand public

■ ■ ■ La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »

Au salon, les visiteurs peuvent :

- **Découvrir tous les services qui les aident au quotidien**
Les particuliers rencontrent des représentants de l'emploi à domicile, des enseignes nationales, des structures de services à la personne (entreprises et associations), des plateformes de mise en relation... L'occasion de comprendre et de comparer toutes les solutions pour obtenir plus d'aide à la maison.
- **Comprendre les avantages fiscaux** auxquels ils ont droit et comment en bénéficier, notamment auprès de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et se renseigner sur le dispositif spécifique du prélèvement à la source.
- **Faire le plein d'informations pratiques sur l'emploi d'intervenants à domicile**
Emploi à domicile, recours à une entreprise ou une association : pour un particulier, il n'est pas aisé de faire le choix qui correspond le mieux à ses besoins.
Pour répondre à toutes les questions, les organismes de référence renseignent les visiteurs sur leur stand et lors des conférences dédiées.

■ ■ ■ Le Village de l'Emploi à domicile²⁸

Pour connaître leurs obligations vis-à-vis d'un salarié intervenant à domicile, savoir comment le déclarer et maîtriser les démarches administratives et les aspects juridiques, les particuliers-employeurs échangent avec l'IRCEM, IPERIA L'Institut et la Fepem, exposants du Village de l'emploi à domicile. Ils profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.

Au programme :

- « Prélèvement à la source, cotisations, formation...tout ce qui change en 2019 ! »

<https://bit.ly/2Pxajds>

Mardi 27 novembre de 11h00 à 12h00 - Salle Sèvres

Mercredi 28 novembre de 15h30 à 16h30 - Salle Sèvres

- « Faire garder son enfant : mode d'emploi » - <https://bit.ly/2QwXvnU>

Mercredi 28 novembre de 11h00 à 11h30 - Stand Particulier-Emploi

- « Parents, je réussis mes premiers pas d'employeur » - <https://bit.ly/2OCTrRf>

Mercredi 28 novembre de 11h30 à 12h00 - Stand Particulier-Emploi

- « CMG simplifié et service tout-en-un : comment ça marche ? » - <https://bit.ly/2QwYd4y>

Mercredi 28 novembre de 12h00 à 12h30 - Stand Particulier-Emploi

²⁸ Une initiative de l'IRCEM, IPERIA L'Institut et la Fepem.

■ ■ ■ Le Village des Associations de Services à Domicile

Toute l'offre associative du salon, réunie au sein d'un même espace.

Les visiteurs échangent avec :

- Adessadomicile, qui représente 350 associations et organismes gestionnaires à but non lucratif, (SCOP, CCAS...) œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne.
- ADMR, premier réseau français associatif de service à la personne, avec 2 700 associations locales implantées partout en France.
- FNAAFP-CSF, la Fédération des Associations de l'Aide Familiale Populaire, qui intervient auprès de tous les publics dits « fragiles » ou « vulnérables ».
- UNA, qui regroupe 850 structures issues de l'économie sociale et solidaire ou de service publics : pour la plupart, des associations et des services publics territoriaux, mais également des organismes mutualistes et des fondations.

Ces quatre fédérations sont regroupées au sein de l'USB Domicile.

■ ■ ■ Le Village Bien vivre sa retraite²⁹

L'Assurance retraite Île-de-France et ses partenaires proposeront aux retraités des solutions pratiques et innovantes pour être forme et ainsi bien vivre sa retraite.

Les visiteurs pourront bénéficier de conseils pour aménager leur logement, grâce à la présence du Prif (Prévention retraite Île-de-France) et de Soliha. Un espace sera dédié à cette thématique, avec la maquette d'un logement adapté, la consultation du site jamenagemonlogement.fr ou encore la présentation d'aides techniques. Le Prif présentera également ses ateliers collectifs de prévention sur l'alimentation, la mémoire ou encore l'activité physique.

Enfin, six autres partenaires de l'Assurance retraite Île-de-France seront présents sur le village Bien vivre sa retraite pour présenter leurs offres aux visiteurs : Aïna - chevet lumineux innovant, l'ANCV-programme Seniors en Vacances, CetteFamille- accueil familial, Delta 7- ateliers de prise en main de l'outil numérique, Domelia- pré-diagnostic logement et Louise&Lou- première box pour les retraitées).

Au programme :

- « Réveillez vos papilles ! » - <https://bit.ly/2PC8ITR>

Mercredi 28 novembre de 09h30 à 10h30 – Salle Grenelle

²⁹ Parrainé par l'Assurance retraite Île-de-France et le Prif (Prévention retraite Île-de-France, groupement de prévention qui associe l'Assurance retraite, la Sécurité sociale pour les indépendants et la Mutualité sociale agricole).

■ ■ ■ Le Village de l'Aide aux aidants

Les associations et spécialistes présents soutiennent les aidants familiaux, les informent sur la législation et les orientent dans les démarches qui allègent leur quotidien. Seront présents :

- L'Association Française des aidants,
- France Parkinson,
- JADE (Jeunes AiDants Ensemble)
- La Compagnie des aidants,
- La maison des aidants.

■ ■ ■ Le Village des Résidences Autonomie³⁰

L'offre du secteur est large et variée. Il est parfois complexe de comprendre les différences et de savoir quelle structure sera la plus adaptée à son besoin. Les résidences autonomie accueillent les retraités autonomes à la recherche d'un cadre de vie sécurisant, confortable et convivial. Les services collectifs proposés par ces établissements facilitent la vie et préviennent l'isolement. Les visiteurs rencontrent deux acteurs, Arpavie et la Fédération nationale des Marpa, qui proposent cette solution d'habitat alternatif.

Ces derniers pourront également assister aux conférences dédiées :

- « *La Retraite, quelles perspectives pour votre logement* » - <https://bit.ly/2AdqjMs>
Mardi 27 novembre de 09h30 à 10h30 – Salle Sèvres

³⁰ Parrainé par l'Assurance retraite île-de-France.

IV. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon professionnel

■ ■ ■ Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures

Grâce aux parcours « *Développer sa structure* » et « *Entreprendre dans les SAP* », les créateurs et dirigeants de structures de services à la personne peuvent :

- Faire le point sur les évolutions et les réglementations du secteur notamment avec la Mission services à la personne de Direction Générale des Entreprises (DGE).
- Rencontrer les fédérations, groupements professionnels et les syndicats de salariés
- Echanger avec des organismes de formation et de professionnalisation pour faire progresser leurs salariés
- Trouver des solutions pour développer leur activité (outils technologiques, solutions d'assurance, mutuelle, prévoyance retraite...)

Et se former en conférences :

- **Comment bien choisir son franchiseur pour entreprendre dans les services à la personne ?**
Mardi 27 novembre, de 11h00 à 12h00 – Salle Versailles
Conférence organisée par Oui Care - <https://bit.ly/2ClyK4Q>
- **La gestion de l'humain au cœur de la performance dans le secteur des services à la personne.**
Mercredi 28 novembre, de 11h00 à 12h00 – Salle Versailles
Conférence organisée par Oui Care - <https://bit.ly/2yipCAG>
- **Quelle intelligence artificielle pour les services à la personne ?**
Mercredi 28 novembre, de 11h00 à 12h00 – Salle Grenelle
Conférence organisée par Odéale - <https://bit.ly/2pUxAuT>
- **Se former sur l'alimentation des seniors : pourquoi et comment ?**
Mardi 27 novembre, de 09h30 à 10h30 – Salle Versailles
Conférence organisée par Silver Fourchette - <https://bit.ly/2P1Swya>
- **Digitalisation de la gestion d'une structure de service à la personne : de la prospection à la paye.**
Mardi 27 novembre, de 11h00 à 12h00 – Salle Grenelle
Conférence organisée par Progisap - <https://bit.ly/2QOxGzt>
- **Pourquoi être certifié Qualisap ? La solution pour vos démarches administratives.**
Mardi 27 novembre, de 15h30 à 16h30 – Salle Grenelle
Conférence organisée par Bureau Veritas - <https://bit.ly/2Ot1kNW>
- **Les enjeux de la réforme de la dépendance dans les services à la personne et la Silver Economie.**
Mercredi 28 novembre, de 12h30 à 13h30 – Salle Sèvres
Conférence organisée par Générale des services - <https://bit.ly/2yhKM19>

- **La certification de services Qualicert SAP : les conseils clés pour vous engager.**
Mercredi 28 novembre, de 14h00 à 15h00 – Salle Grenelle
Conférence organisée par SGS - <https://bit.ly/2ykFORt>
- **Les nouveaux usages pour mieux servir et attirer de nouveaux clients.**
Mercredi 28 novembre, de 14h00 à 15h00 – Salle Sèvres
Conférence organisée par Ogust - <https://bit.ly/2OqJSK0>

■ ■ ■ Un parcours dédié pour les candidats à la franchise

Outre son potentiel de développement, le secteur des services à la personne est incontournable pour les porteurs de projet qui envisagent la franchise car :

- Les **tickets d'entrée y sont accessibles**
- C'est **une activité valorisante qui génère de la reconnaissance** à la fois pour le franchisé et pour ses salariés et qui répond à **un fort enjeu humain**.

Le salon propose donc aux futurs franchisés un parcours « *Créer en Franchise* » pour **évaluer toutes les opportunités du secteur**.

Au programme :

- **Le plus grand rassemblement de franchises du secteur avec 26 franchiseurs présents.**
L'occasion de rencontrer et d'échanger en direct avec les fondateurs et dirigeants³¹ de :
Adenior, Adhap Services, Adomis, Age d'Or Services, Apef, Axeo Services, Cap Vital Santé, Crèche entreprendre, Dom & Vie, Domidom – Service et Aide à domicile, Essentiel & Domicile, Free Dom, Générale des services, Home Privilèges, Les menus services, Les Opticiens Mobiles, Maison et Services, O2 Care Services, Réseau Ulysse, Réseau Vivacti Services, Senior Compagnie, Servizen, Synergiemed, Tourne et vis, Tout à Dom services et Vivaservices.
- **Des conférences et des tables rondes** pour mieux comprendre la franchise, notamment :
 - **Comment bien choisir son franchiseur pour entreprendre dans les services à la personne.**
Mardi 27 novembre de 11h00 à 12h00 – Salle Versailles
Conférence organisée par Oui Care - <https://bit.ly/2ClyK4Q>
 - **Conseils clés pour créer son entreprise dans les services à la personne.**
Mercredi 28 novembre de 09h30 à 10h30 – Salle Versailles
Conférence organisée par ADHAP - <https://bit.ly/2EIMm7R>
 - **Dirigeants de structures indépendantes, avez-vous un intérêt à rejoindre un réseau de franchise ?**
Mercredi 28 novembre de 17h00 à 18h00 – Salle Sèvres - <https://bit.ly/2AaZGrr>

³¹ Liste arrêtée au 14/11/2018

V. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon pour l'emploi

Pour les futurs salariés, les intervenants à domicile qui souhaitent compléter leurs heures de travail et les demandeurs d'emploi, le salon est l'opportunité de :

- Trouver des **conseils pratiques** pour s'orienter et **mieux « se vendre »**
- **Rencontrer des recruteurs** qui recherchent des intervenants à domicile
- Faire le point sur les **formations disponibles et VAE**
- **Mieux connaître et défendre ses droits** notamment auprès des associations, syndicats de salariés, fédérations professionnelles, organismes de l'emploi direct, Ministère de l'Economie, des finances et du travail et groupements de prévoyance/retraite des salariés.

■ ■ ■ Le Village Emploi & Recrutement

- **Sur le stand de Pôle emploi**

Pôle emploi mobilise des conseillers qui disposent d'une connaissance approfondie du secteur et met en place un parcours afin d'orienter et d'accompagner les visiteurs vers les métiers qui recrutent, les compétences associées, les formations accessibles et les offres d'emploi proposées. Ils renseignent également les visiteurs sur les outils numériques utiles pour trouver un emploi et sur **l'obtention d'un diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience – VAE** - pour dynamiser leur carrière. Une démarche qui s'adresse à ceux qui ont acquis au fur et à mesure de leurs vies professionnelles ou extra professionnelles des compétences, méthodologies, process, connaissances, savoir-faire, qu'ils n'avaient pas au départ.

- **Au sein des bureaux de recrutement**³²

Les visiteurs à la recherche d'un emploi dans les services à la personne peuvent passer un entretien directement au salon. Une vingtaine de bureaux de recrutement sont animés pendant les 2 jours par des structures en recherche de collaborateurs dont :

- 2 bureaux pour l'APEF
- 2 bureaux doubles pour O2 care services
- 1 bureau pour OUI CARE

Plus de 15 000 postes sont à pourvoir.

Exemples de profils recherchés :

- Agents d'entretien petits travaux de jardinage, Assistants d'agence, Assistants de vie.
- Assistants Ménagers, Auxiliaires de vie, Chargés de clientèle, Gardes d'enfants, Responsables d'agence services à la personne, Responsables de secteur.

- **Auprès des exposants du salon**

Le SYNERPA, 1^{ère} Confédération du Parcours de la Personne âgée, propose un espace « Job Dating » avec près de 3 000 emplois à pourvoir, majoritairement en CDI.

³² Parrainés par Pôle Emploi

Les visiteurs peuvent aussi trouver des offres d'emplois auprès d'autres exposants comme au Village des Associations de Services à Domicile organisé par l'USB-Domicile qui regroupe Adessadomicile, ADMR, FNAAFP-CSF et UNA. Afin de permettre aux services à domicile qu'elles représentent de recruter plus facilement, les quatre fédérations ont créé le site internet dédié au recrutement des professionnels de l'aide, du soin et de l'accompagnement à domicile : www.coeur-emplois.fr.

■ ■ ■ Le Village de l'Emploi à domicile³³

Pour connaître leurs obligations vis-à-vis d'un salarié intervenant à domicile, savoir comment le déclarer et maîtriser les démarches administratives et les aspects juridiques,

Pour savoir comment trouver un emploi, maîtriser les plateformes qui peuvent les aider et connaître les solutions pour développer leurs compétences, les salariés(s) des particuliers-employeurs rencontrent à l'IRCEM, IPERIA L'Institut et la Fepem, exposants du Village de l'emploi à domicile. Ils profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.

Au programme :

- « Prélèvement à la source, cotisations, formation...tout ce qui change en 2019 ! »

<https://bit.ly/2Pxajds>

Mardi 27 novembre de 11h00 à 12h00 - Salle Sèvres

Mercredi 28 novembre de 15h30 à 16h30 - Salle Sèvres

- « Je suis salarié à domicile, combien vais-je toucher à la retraite ? » - <https://bit.ly/2T4L6Jv>

Mardi 27 novembre de 12h30 à 13h00 - Stand Particulier-Emploi

- « Quelques précautions pour éviter les accidents du travail et éviter les maladies professionnelles des salariés du domicile » - <https://bit.ly/2B0z7G4>

Mardi 27 novembre de 15h00 à 15h30 - Stand Particulier-Emploi

- « Initiation aux gestes de premiers secours » - <https://bit.ly/2QBReMA>

Mardi 27 novembre de 15h30 à 16h00 - Stand Particulier-Emploi

- « Les droits de salariés à domicile en cas d'arrêt de travail » - <https://bit.ly/2JWDm8k>

Mercredi 28 novembre de 14h00 à 14h30 - Stand Particulier-Emploi

- « Emploi à domicile, 5 conseils pour bien faire son CV » - <https://bit.ly/2JWgp5j>

Mercredi 28 novembre de 15h00 à 15h30 - Stand Particulier-Emploi

- « Développer et certifier ses compétences grâce à la formation » - <https://bit.ly/2JXJe11>

Mercredi 28 novembre de 15h30 à 16h00 - Stand Particulier-Emploi

■ ■ ■ Le Village des Associations de Services à Domicile³⁴

Les visiteurs échangent avec Adessadomicile, ADMR, FNAAFP-CSF et UNA, regroupées au sein de l'USB Domicile. Les quatre principaux réseaux associatifs de proximité les renseignent sur leurs offres de services et sur leur mode de fonctionnement.

³³ Une initiative de l'IRCEM, IPERIA L'Institut et la Fepem.

³⁴ Parrainé par USB-Domicile et à l'initiative de Adessadomicile, ADMR, FNAAFP-CSF et UNA

VI. Les 4 temps forts du salon

■ ■ ■ Le Grand Débat

« Multiplication des réformes et développement des innovations en continu : quels impacts sur les services à la personne, l'emploi à domicile et la Silver économie ? »

Mardi 27 novembre, de 12h30 à 13h30 – Salle Versailles - <https://bit.ly/2NJSgij>

■ ■ ■ Conférence de Clôture

« Faut-il « réinventer » la vieillesse pour faire face au défi de la longévité ? »

Mercredi 28 novembre, de 16h30 à 17h30 – Salle Pasteur - <https://bit.ly/2OYc8De>

■ ■ ■ Conférence événement

« Rester autonome plus longtemps grâce aux assistants vocaux et aux robots, quels enjeux pour les seniors ? » - <https://bit.ly/2QQynYY>

Mardi 27 novembre de 11h00 à 12h00 - Salle Pasteur

■ ■ ■ Conférence événement³⁵

« Le consommateur, partie prenante des services à la personne ? » - <https://bit.ly/2J1Hq6O>

Mardi 27 novembre de 14h00 à 16h00 - Salle Versailles

³⁵ Organisée par la Direction générale des entreprises

VII. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2018 en bref

■ ■ ■ Le salon, c'est :

- 10 000 visiteurs attendus
- 140 exposants dont 24 start up
- 48 conférences et micro-conférences
- Les 27 et 28 novembre 2018, Porte de Versailles - Pavillon 2.2
 - Horaires : 9h - 18h
 - www.salon-services-personne.com
 - Entrée gratuite pour toute pré-inscription sur le site

#SalonSAP



■ ■ ■ Qui visite le salon³⁶ ?

- Des particuliers à la recherche de solutions pour eux et leurs proches, dont 64% de femmes
- Des professionnels : 31% de créateurs (dont 27% intéressés par la franchise) et 55% de dirigeants de structures agréées
- Des intervenants, salariés ou futurs salariés du secteur
- Des lycéens et étudiants de filières liées au secteur

³⁶ Source : Visiteurs et étude post-salon 2017.

VIII. Les partenaires du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2018³⁷

▪ La Direction générale des entreprises

Sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international.

La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc. Cette connaissance et cette proximité lui permettent d'établir des diagnostics partagés pour des actions publiques pertinentes.

Au sein de la DGE, la Mission des services à la personne (MISAP) pilote la politique publique en faveur du développement économique du secteur.

En coordination avec les acteurs institutionnels et professionnels du secteur, elle met en œuvre des actions structurantes en faveur des services à la personne, notamment pour le développement de l'emploi, de la qualification, de la qualité et de l'innovation. Elle assure un rôle d'observatoire économique et statistique et coordonne le développement du CESU. Elle assure la diffusion de l'information sur le secteur.

www.entreprises.gouv.fr | @DGEntreprises

▪ La FEDESAP (Fédération Française des Services à la Personne)

Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et de Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du Domicile. La Fédésap fédère à ce jour plus de 1 600 entreprises qui accompagnent chaque année plus de 600 000 familles ou personnes de la naissance au grand âge grâce au professionnalisme de quelques 60 000 salarié.e.s.

Fédération de propositions, la Fédésap défend des ambitions claires pour le secteur :

- 1 - Accompagner la croissance de ses adhérents et faire du Domicile une véritable filière économique
- 2 - Soutenir la professionnalisation et la création d'emplois non délocalisables
- 3 - Renforcer la qualité de service
- 4 - Garantir à chaque français la possibilité de « bien grandir, bien vivre et bien vieillir à domicile »

S'appuyant sur une expertise reconnue, la Fédésap est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics au niveau national mais aussi en proximité grâce à son réseau de 100 délégués régionaux et départementaux. Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

Fédération représentative, collégiale et ouverte au dialogue social, la Fédésap œuvre avec les partenaires sociaux à la structuration du secteur afin d'asseoir un modèle économique stable, favorable à la pérennité des entreprises et garant d'emplois de qualité.

Elle veille à ce titre à la pleine information de ses adhérents, à la diffusion et la promotion des bonnes pratiques professionnelles et à la valorisation de cette filière d'avenir.

<http://www.fedesap.org/>

³⁷ Textes transmis par les structures partenaires

- **Particulier Emploi : le réseau territorial d'information et de services pour l'emploi à domicile!**

- Informer chaque personne intéressée et concernée : particulier qui souhaite être aidé à domicile, ménage actif et parents de jeunes enfants, retraité, aidant familial, salarié en recherche d'emploi... Faciliter la mise en relation, l'accès à l'emploi et aux formalités simplifiées pour employer à domicile.

- Favoriser le recours aux acteurs : protection sociale (Groupe IRCEM), professionnalisation des métiers et qualité d'intervention (IPERIA), fiabilité de la relation de travail et sécurité réglementaire (FEPEM), activités sociales et culturelle, dialogue social territorial (partenaires sociaux), prise en charge et financements complémentaires (avec les Collectivités locales) ...

- En partenariat étroit avec les Collectivités, le CNCESU et Pajemploi, la CAF et les Relais Assistants Maternels, Pôle Emploi, etc., coordonner et mettre en œuvre les actions.

Qu'il s'agisse d'une question simple ou d'un accompagnement plus global, les conseillers du réseau s'adaptent à chaque situation, pour garantir des réponses fiables, concrètes et efficaces.

Chaque espace accueille et informe gratuitement ; des permanences sont assurées dans plus de 300 établissements publics, au plus près des territoires.

Les services d'information, d'orientation et de mise en relation (particuliers-employeurs / salariés) sont également disponibles sur <http://particulieremploi.fr/>

- **La FESP (Fédération du Service aux Particuliers)**

Créée en 2006, la Fédération du Service aux Particuliers (Fesp) est le premier représentant en nombre d'entreprises et de salariés, des acteurs privés de la profession des services à la personne. Elle est l'unique interlocuteur en France qui associe l'ensemble des entreprises sur les 23 activités des SAP ainsi que des crèches, micro-crèches, résidences services pour les seniors, en métropole et dans les DOM.

La FESP poursuit les missions suivantes : structurer, organiser et développer la profession ; promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents pour assurer leur développement durable ; promouvoir la liberté de choix du consommateur entre les différentes formules de services.

Elle offre à ses adhérents les services suivants :

- une hotline juridique en illimité et une lettre juridique hebdomadaire ;
- une revue de presse mensuelle ;
- un accompagnement à la formation professionnelle ;
- une participation aux commissions « métiers » ;
- de nombreux partenariats
- etc. »

<http://www.fesp.fr/>

- **Pôle Emploi**

Pôle emploi est le premier acteur de l'emploi en France. Sa mission première est de faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et d'accompagner les entreprises dans leur recrutement. Afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre de celles-ci, Pôle emploi déploie sur l'ensemble du territoire 4300 conseillers spécialisés et propose de multiples solutions digitales qui facilitent leurs recrutements. Lors du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile (petite enfance, grand âge, informatique, etc.), Pôle emploi mobilise des conseillers qui disposent d'une connaissance approfondie du secteur afin d'orienter les visiteurs vers les offres d'emploi proposées et les informer sur les métiers et les formations accessibles.

<http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

IX. L'organisateur

Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un événement organisé par le groupe de communication en Personne qui développe 3 activités synergiques :

- **en Personne expo**, créateur et organisateur, depuis 1999, d'événements physiques et virtuels dans des univers à forts enjeux économiques et humains : Salon SME, Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile et Silver Economy Expo.
- **en Personne 360**, agence conseil en communication.
- **en Personne virtual**, organisateur d'événements virtuels.

Organisé conjointement les 27 et 28 novembre 2018 – porte de Versailles – Paris :



Depuis 2013, **Silver Economy Expo**, le Salon professionnel des services et technologies pour les seniors, est le carrefour d'échanges de tous les acteurs de la filière. Invitation gratuite sur : www.silver-economy-expo.com

Le Salon SME propose aux entrepreneurs toutes les solutions pour créer, gérer et développer leur activité. Il existe sous 2 formats :



- **Le Salon SME Online**, le salon virtuel permanent pour les entrepreneurs, placé sous le Haut Patronage de Bruno Lemaire, Ministre de l'Économie et des Finances. Pour donner accès aux experts de l'entrepreneuriat sans avoir à se déplacer. 4^{ème} édition le 26 mars 2019.

Invitation gratuite sur www.salonsme-online.com.



- **Le Salon SME à Paris**, est depuis 1999, l'événement des créateurs et dirigeants de start-up et TPE.

Invitation gratuite sur www.salonsme.com.

#SalonSAP



Contact Presse

Caroline Fichera – caroline@presse-enpersonne-expo.com – 01 47 61 49 33